

Réf: Dossier 372449

Avis de constitution

SOCIETE « WILL POWER FIGHT CLUB »

Siège Abidjan, Marcory, ABIDJAN MARCORY
REMBLAIS, Lot 222, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/12/2024 , et enregistrés au CEPICI le 18/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « WILL POWER FIGHT CLUB »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire et à l'étranger :

- Salle de gym, sport
- Coaching MMA et art martial
- Import-export
- Commerce général
- Vente de matériel, équipements sportifs

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce;
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Marcory, ABIDJAN MARCORY

REMBLAIS, Lot 222, Ilot 0

Dirigeant(s) Mlle LOUE GOSSI ANNE SEPHORA (GÉRANT),
M AHOUE APPANGNY SERGE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00664 du 13/02/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°09409/GTCA/RC/2025 du 13/02/2025

